

APPEL DE  
CANDIDATURES

DU 24 FÉVRIER AU  
28 MARS 2014



# SOYEZ UNE GAZELLE!

Faites partie des PME à fort potentiel  
qui seront accompagnées pour accélérer leur croissance  
et accroître leur chiffre d'affaires.

## Propulsez votre entreprise

- Accompagnement-conseil stratégique<sup>MC</sup> • Chargé de projet unique • Montage financier sur mesure •
- Formations de pointe • Accès privilégié à un réseau d'experts reconnus • Traitement rapide de vos dossiers •
- Contribution financière selon les actions retenues • Évaluation des marchés internationaux •
- Réseautage et maillage • Et plus encore •

**L'objectif est de sélectionner 300 PME, soit 100 gazelles (entreprises à forte croissance)  
et 200 entreprises prometteuses, en 2014. De plus, 100 nouvelles gazelles seront  
sélectionnées annuellement au cours des deux années subséquentes.**

Cette mesure de la Politique industrielle québécoise vise à augmenter la productivité et la  
compétitivité des entreprises manufacturières du Québec pour créer de nouveaux fleurons.



[economie.gouv.qc.ca/gazelles](http://economie.gouv.qc.ca/gazelles)  
[gazelles@mfeq.gouv.qc.ca](mailto:gazelles@mfeq.gouv.qc.ca)  
1 866 463-6642



---

## Conditions d'admissibilité

---

**Les PME qui désirent soumettre leur candidature doivent répondre aux critères suivants :**

- être en activité depuis au moins trois ans;
- avoir moins de 250 employés à temps plein;
- être une entreprise privée à but lucratif ou une coopérative détenue à 51 % et plus par des intérêts québécois;
- avoir un chiffre d'affaires annuel d'au moins 2,5 M\$;
- ne pas être en infraction avec les lois québécoises applicables, notamment dans les domaines de la fiscalité, de l'environnement et des normes du travail;
- faire certifier par un certificateur externe, membre en règle de l'Ordre des comptables professionnels agréés, les données financières qui seront indiquées dans le formulaire de qualification.

---

## Secteurs admissibles

---

**Cette mesure s'adresse aux PME des secteurs suivants :**

- **secteur manufacturier;**
- **secteur tertiaire à forte valeur ajoutée, par exemple :**
  - applications mobiles,
  - conception et fabrication de jeux vidéo,
  - laboratoires industriels,
  - sciences de l'énergie et sciences de la vie,
  - service d'entretien et de remise à neuf d'équipement aéronautique et ferroviaire,
  - services de création et de design industriel,
  - services environnementaux,
  - services scientifiques et de recherche privés,
  - technologies de l'information et des communications,
  - transport électrique.

### Ne sont pas admissibles

Les entreprises qui évoluent dans les secteurs suivants :

- assurances;
- commerce de gros et de détail;
- construction;
- restauration;
- services financiers;
- services immobiliers;
- services-conseils professionnels;
- soins personnels;
- tourisme.

---

## Critères d'évaluation

---

**Les 100 gazelles et les 200 entreprises prometteuses seront sélectionnées sur la base des critères suivants :**

- performance et capacité financière;
- rayonnement économique de l'entreprise;
- amélioration de la productivité;
- dynamisme de l'équipe de direction et prédisposition à la croissance.